

Règlement Motocross 2023

REGLEMENT DE LA COMMISSION MOTOCROSS 2023

Les règlements de la Commission Motocross (CMX) de la Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) sont établis conformément au Code sportif, aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de règlement. Le règlement particulier de chaque épreuve de Motocross organisé par un Club de la LMOC complète ces présents règlements. Des avenants modificatifs pourront être établis en cours de saison pour s'adapter aux évènements. En pareil cas, l'avenant sera publié sur le site Internet de la LMOC et les pilotes seront informés par messagerie électronique. Les modalités d'organisation des épreuves de Motocross destinées aux Clubs sont annexées au présent règlement.

- [Primes de classement](#) (MAJ le 11/02/2023)
- [Liste de notoriété](#)
- [Tableau des sanctions](#)
- [Cahier des charges d'organisation des Clubs](#)
- [Cahier des charges du Championnat Occitanie MX Prestige / 125cc](#)

TITRE 1 : REGLEMENT GENERAL

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS ET TROPHEES DE LA COMMISSION MOTOCROSS OCCITANIE

Un **Championnat** se déroule sur un cycle d'épreuves à l'échelle régionale.

Un **Trophée** se déroule sur un cycle d'épreuves de zone Pyrénées / Méditerranée

La LMOC met en compétition pour l'année 2023 un Championnat Occitanie Motocross, Prairie et Supercross ainsi qu'un Trophée Méditerranée et Pyrénées.

ARTICLE 2 : LES OBLIGATIONS DU PILOTE

Article 2.1 : Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE. Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct avant, pendant et après l'épreuve.

Article 2.2 : Respecter l'environnement

Les pilotes doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc coureur. Des contrôles seront effectués par les Commissaires techniques ou les Commissaires sportifs à chaque épreuve.

Les pneus usés restent à la charge des pilotes.

Le tapis environnement est obligatoire. En cas d'absence, il est prévu :

- **Avertissement**
- **1ère récidive : amende de 80€**
- **2e récidive : exclusion de l'épreuve**

Article 2.3 : Les sanctions

Se référer au tableau des sanctions de la LMOC.

Toute décision prise par le Jury sera envoyée au Président de la CMX de la LMOC et elle sera inscrite sur la main courante. Les sanctions prises le jour d'une épreuve sont affichées et sont appliquées immédiatement. Le suivi des sanctions est affiché à chaque épreuve.

Article 2.4 : Le Championnat de France des Régions

Les pilotes éligibles (voir le règlement du Championnat de France des Régions) seront susceptibles d'être sélectionnés pour composer l'équipe de la LMOC et sont tenu d'y participer. En cas de refus pour un motif autre que médical, le pilote ne devra prendre part à aucune autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain du Championnat de France des Régions pour lequel il était sélectionné.

La sélection : la sélection sera établie par les membres de la CMX en tenant compte des performances nationales et régionales des pilotes. Les pilotes retenus, titulaires ou remplaçants, seront prévenus par courrier ou par tout autre moyen, si possible au moins un mois avant la date de l'épreuve. Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement qui devra être retourné au Président de la CMX dans les plus brefs délais.

L'indemnité spécifique : les pilotes participants seront défrayés par une prime en rapport avec la distance entre leur domicile et le lieu de l'épreuve.

ARTICLE 3 : LES NUMEROS DE COURSE A L'ANNEE

La LMOC gère l'attribution des numéros de course à l'année. Les numéros de course à l'année sont attribués uniquement pour les catégories de la LMOC.

Article 3.1 : Les grilles de numéros

La prise de numéro de course 2023 s'effectue sur <https://ffm.engage-sports.com/>.

- **Priorité et calendrier d'attribution des numéros de course 2023**

Les pilotes qui ont participé à un Championnat du Monde, d'Europe et de France de Motocross en 2022 sont prioritaires sur le choix du numéro jusqu'au 19/12/2022.

30/12/2022 à 10h00 : Ouverture de la grille. Réservé aux pilotes titulaires d'une licence FFM à la LMOC.

20/12/2022 à 10h00 : Ouverture des inscriptions aux épreuves.

10/01/2023 à 10h00 - Suppression des numéros préservés non prolongés par les pilotes et ouverture de la grille aux pilotes licenciés hors LMOC et LJ.

Mise à jour du 06/01/2023 :

20/01/2023 à 10h00 : Suppression des numéros réservés non prolongés par les pilotes et ouverture de la grille aux pilotes licenciés hors LMOC et LJ.

- **Tarif**

10€ non remboursable.

- **Grille 1 : 50cc / 65cc / 85cc / 125cc**

Du numéro 2 au 999 (le numéro 1 est réservé pour le Champion)

- **Grille 2 : 250cc / 450cc**

Du numéro 2 au 999 (le numéro 1 est réservé pour le Champion)

- **Grille 3 : Quad**

Du numéro 2 au 999 (le numéro 1 est réservé pour le Champion)

- **Suppression du numéro de course**

Les numéros attribués aux pilotes licenciés dans un Club hors LMOC et aux pilotes qui n'ont pas participé à au moins une épreuve en 2022 seront supprimés au 01/11/2022 ou après la dernière épreuve des Championnats et Trophées.

Un numéro non utilisé au cours de l'année 2023 sera supprimé au 15/11/2023.

Si 950 numéros ont été attribués dans une grille, les pilotes n'ayant aucun engagement se verront supprimer leur numéro de course sans remboursement. Ils recevront un mail d'information 15 jours avant la suppression définitive de leur numéro.

Article 3.2 : Comment obtenir son numéro de course à l'année

Pour demander ou renouveler son numéro de course sur [engage-sports](#), le pilote devra être titulaire d'une licence de compétition valide pour la saison 2023 et s'acquitter d'un droit de paiement d'un montant de 10€, non remboursable. Sauf mention spécifique dans le détail des catégories (titres 2, 3 et 4), seules les licences NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C et NCO sont autorisées, selon l'âge du pilote.

Un pilote âgé de moins de 12 ans devra également être titulaire du guidon d'argent et/ou d'or.

Le pilote participant au Championnat ou Trophée conservera son numéro toute la saison et devra mettre son numéro de course sur son maillot ou dossard ainsi que sur sa machine (voir article 6).

Les changements de numéro ne sont plus autorisés 8 jours avant la première épreuve à laquelle le pilote participe.

ARTICLE 4 : S'INSCRIRE ET DECLARER FORFAIT

Les inscriptions aux Championnats et Trophées sont gérés par la LMOC et se feront en ligne sur [engage-sports](https://engage-sports.com). Le paiement se fait par carte bancaire exclusivement. Les inscriptions sont ouvertes aux pilotes titulaires d'un numéro de course à l'année (voir article 3). Les articles ci-après présentent les tarifs, les règles de priorité et les conditions pour déclarer forfait.

Article 4.1 : Les tarifs des inscriptions

- Motocross 50cc / 65cc : 35€ (dont 25€ de part Club)
- Motocross à partir de 85cc : 45€ (dont 35€ de part Club)
- Prairie 50cc / 65cc : 35€ (dont 25€ de part Club)
- Prairie à partir de 85cc : 48€ (dont 38€ de part Club)
- SX : 46€ (dont 36€ de part Club)

Un pilote licencié à l'année récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais. Un pilote licencié à la journée récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais contre un chèque de caution de 200€. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence de la réception du paiement sous 8 jours, à compter de la date d'envoi du courrier, ses inscriptions aux épreuves des Championnats et Trophées organisées par la LMOC lui seront refusés. Dans le cas où il serait déjà inscrit ou engagé, ses inscriptions lui seront remboursées avec une pénalité de 10€. En cas d'absence de réception du paiement au 31/10/2023, sa licence FFM 2024 sera bloquée.

7 jours avant l'épreuve, les tarifs sont majorés de 30€. Cette somme est conservée par la LMOC en vue de rembourser les factures des services de secours aux Clubs qui auraient dû annuler leur épreuve pour des raisons indépendantes de leur volonté (intempérie).

Le mercredi précédant l'épreuve à 13h00 : fermeture des inscriptions.

Si l'inscription est refusée : les pilotes seront remboursés intégralement, à l'exception des frais liés à l'utilisation d'engage-sports.

Si l'épreuve est annulée : en cas d'annulation d'une épreuve par l'organisateur, les pilotes sont remboursés intégralement, à l'exception des frais liés à l'utilisation d'engage-sports.

Article 4.2 : Les règles de priorité

Après s'être inscrits, certains pilotes sont prioritaires sur d'autres. La date et heure de l'inscription, la Ligue dans lequel le pilote est licencié (LMOC ou hors-LMOC), sa zone (Méditerranée ou Pyrénées) et sa présence ou non sur une *liste de notoriété* ont une incidence sur la date à laquelle le pilote est engagé. Les pilotes inscrits sur les listes ci-dessous sont prioritaires pour être engagés.

Pour toutes les catégories du Championnat Occitanie : le nombre d'engagés sera limité à la capacité maximale moins 2 pilotes. Les 2 places restantes seront disponibles pour des pilotes choisis à la discrétion de la Commission Motocross, jusqu'au dernier jour

des inscriptions. Dans le cas où aucun pilote n'était choisi par la Commission Motocross, les 2 premiers pilotes inscrits en liste d'attente seront engagés par ordre chronologique.

Liste de notoriété « Championnat Occitanie MX Prestige et 125cc » : Tous les pilotes ayant marqué un minimum de **41 points (top 5)** lors d'une manche du Championnat Occitanie MX Prestige ou MX 125cc, les 5 premiers du Championnat Occitanie 85cc en 2021 ou 2022 ainsi que tous les pilotes choisis à la discrétion de la CMX sont inscrits sur cette liste.

- **Jusqu'à J-25 :** s'il y a une liste de notoriété, seuls les pilotes inscrits sur celle-ci sont engagés. S'il n'y a pas de liste de notoriété, les pilotes licenciés dans un Club de la zone géographique du Championnat ou Trophée sont engagés.
- **A partir de J-25 :** s'il y a une liste de notoriété, les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC sont engagés. S'il n'y a pas de liste de notoriété, les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC hors de la zone géographique concernée sont engagés.
- **A partir de J-15 :** les pilotes licenciés dans un Club hors-LMOC sont engagés.

Spécificité pour les engagements au Championnat Occitanie MX Vétéran, Super Vétéran, Féminin :

- **Jusqu'à J-25,** seules les filles sont engagées.
- **A partir de J-25,** les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC sont engagés.
- **A partir de J-15,** les pilotes licenciés dans un Club hors-LMOC sont engagés.

Article 4.3 : Déclarer forfait

Le pilote doit déclarer forfait sur <https://ffm.engage-sports.com/>.

- **Jusqu'à J-30 :** remboursement sans ½ forfait (15€) sans justificatif.
- **A partir de J-30 :** pour tout forfait avec certificat médical joint lors de la demande, le pilote sera remboursé intégralement (à l'exception des frais liés à l'utilisation d'engage-sports). Sans certificat médical joint, la somme de 15€ sera systématiquement retenue. Passé le délai de 24 heures après la course, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE 5 : LES COULEURS DES PLAQUES

ATTENTION : les couleurs des plaques et des numéros doivent être respectés impérativement sous peine de non départ. Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après :

- 50cc / 65cc : Plaque bleue / Numéro blanc (jusqu'au 31/12/2023) ou Plaque blanche / Numéro noir (obligatoire à partir du 01/01/2024)*
- 85cc (-12 ans) : Plaque bleue / Numéro blanc (jusqu'au 31/12/2023) ou Plaque blanche / Numéro noir (obligatoire à partir du 01/01/2024)*
- 85cc (+12 ans) : Plaque blanche / Numéro noir
- 125cc 2T : Plaque noire / Numéro blanc

- Classe 2 : Plaque noire / Numéro blanc
- Classe 3 : Plaque blanche / Numéro noir
- Classe 4 : Plaque blanche / Numéro noir
- Féminin : Plaque bleue / Numéro blanc
- Quad : Plaque verte / Numéro blanc

Classe 2 : 100cc à 150cc 2T et 151cc à 250cc 4T

Classe 3 : 151cc à 250cc 2T et 251cc à 450cc 4T

Classe 4 : 251cc à 500cc 2T et 451cc à 650cc 4T

*** Modification du 16/01/2023 à la suite de la mise à jour du règlement du Championnat de France Minivert 2023.**

ARTICLE 6 : LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 6.1 : Les contrôles administratifs et techniques

Les contrôles administratifs et techniques sont ouverts jusqu'à 30 minutes avant le départ de la première séance d'essais de la journée.

Les contrôles administratifs se déroulent sous la responsabilité du Club organisateur. **Ils débutent au plus tôt le vendredi à 17h00.**

Les contrôles techniques : l'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert conformément au règlement particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique avec leur machine, leur casque ainsi que leur protection dorsale et pectorale conformes au règlement général Motocross de la FFM. **Pour les catégories 50cc, 65cc, 85cc et Junior 125cc, les protections coudes/épaules/genoux (norme EN 1621-1) sont obligatoires.** En cas de dépassement du bruit (**114db**) au contrôle sonomètre, un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation. Un pilote pourra faire contrôler deux machines mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire technique devra différencier les deux machines.

Utilisation des tear-off interdite à compter de 2024.

Les motocycles de 144cc à 151cc doivent présenter un document pour justifier la cylindrée.

Article 6.2 : Le parc ferme et la prégrille

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Lors de la première épreuve de chaque catégorie, l'ordre des départs aux essais sera effectué par tirage au sort. Pour les épreuves suivantes, l'entrée en prégrille sera déterminée par le classement général provisoire de chaque Championnat ou Trophée. Les pilotes se présenteront moteur éteint au moins 10 minutes avant le départ. Passé ce délai, le responsable de la prégrille fera rentrer en dernier les pilotes arrivés en retard. L'heure officielle est celle affichée à l'entrée du parc fermé.

Article 6.3 : Les essais

Les pilotes doivent arriver au moins 10 minutes avant l'heure prévue. Il est obligatoire de faire au moins 1 tour pour participer aux manches. Si un pilote ne réalise aucun temps chronométré, il rentrera en dernier sur la grille de départ. Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non aux abords du circuit. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le Club organisateur. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (règlement de la FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre à se faire aider sur le circuit.

Les séances d'essais se déroulent conformément aux règlements des Championnats et Trophées (voir les Titres 2, 3 et 4).

Le Directeur de course, en accord avec le Jury, pourra disqualifier un pilote en s'appuyant sur la règle suivante : « *les pilotes ne devront pas dépasser de 30% le temps du premier de leur groupe qui servira de référence* » ou à sa libre appréciation.

Article 6.4 : Les procédures de départ des manches

Les départs seront donnés pour toutes les épreuves à l'aide d'une herse homologuée, à l'exclusion de tout autre moyen.

Pour tous les Championnats et Trophées de la LMOC, les pilotes (LMOC et hors-LMOC) rentreront en grille dans l'ordre des SERIES pour toutes les manches (*1er groupe A, 1er groupe B, 2ème groupe A, 2ème groupe B, etc.*).

Le parc est fermé dès que la première moto est dirigée vers la grille de départ.

Le responsable de la prégrille fera mettre les moteurs en marche lorsque la première machine quittera la prégrille. Le processus de départ est alors lancé et ne pourra plus être arrêté.

Dès que tous les concurrents seront en place et sur ordre du Directeur de course, le starter présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quel qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être annoncées avant l'abaissement de la herse, de laquelle les roues avant des machines ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel avant et au moment du départ : seuls les pilotes ont le droit d'accéder derrière la grille et préparer leur place de départ dans ce périmètre, ceci sans utiliser d'outil. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille.

Article 6.5 : Avant et pendant la manche

L'entrée en grille se fait selon le classement des essais chronométrés.

Après tout arrosage ou réfections conséquentes, seule la série suivant l'intervention pourra effectuer un tour de reconnaissance. A cette occasion, les pilotes devront être en pré-parc dix minutes avant l'horaire de départ de la manche.

L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIÉS âgés de 14 ans minimum, munis d'une licence FFM en cours de validité et du laisser-passer fourni par l'organisateur. Si une épreuve se déroule sur 2 jours, le Club doit prévoir 2 laisser-passer distingués par 2 couleurs différentes.

Article 6.6 : Les procédures d'arrivée

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la machine classée première au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classé, un pilote devra avoir parcouru 50% du nombre de tours du premier. Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course pourra moduler la durée d'une manche.

Le drapeau rouge : s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un incident ou pour toutes autres raisons qui rend dangereux son déroulement, le drapeau rouge sera présenté par le Directeur de course, seul officiel habilité à arrêter la course.

Cas 1 : si les pilotes n'ont pas parcouru la moitié du temps imparti, ils regagnent le parc et la manche est recourue.

Cas 2 : si les pilotes ont parcouru la moitié ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour précédent l'arrêt de la manche.

Les trois premiers de chaque manche devront OBLIGATOIREMENT mettre leurs machines en parc fermé durant 30 minutes après la proclamation des résultats

Article 6.7 : Le changement de machine au cours d'une épreuve

Au cours d'une épreuve, un pilote pourra changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique. Le changement est permis que si la cylindrée de la machine soit identique ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM.

Article 6.8 : Porter réclamation

Se référer aux articles de la section 1 du titre III du Code sportif de la FFM et aux règlements des Championnats de France.

Qui peut porter réclamation : toute personne ou groupe de personnes physiques ou morales, reconnues par la FFM se considérant lésées au cours d'une épreuve placée sous l'autorité de la FFM, a le droit de présenter une réclamation. Dans le cas d'un licencié mineur, outre celui-ci, le représentant légal peut également présenter une réclamation.

Comment porter réclamation : une réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la ou les personnes directement concernées. Une réclamation ne doit se référer qu'à un seul objet et doit être remise entre les mains du Directeur de course, ou arbitre dans un délai immédiat si elle concerne une décision prise par un Commissaire technique ou dans un délai de 30 minutes elle concerne une décision prise par un officiel de la course, une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant ou sur le classement de la compétition. Elle s'accompagne d'une caution d'un montant de 75€. Lorsqu'elle suppose un démontage du moteur, une caution de 75€ (pour un moteur à 2 temps) ou de 150€ (pour un moteur 4 temps) sera ajoutée.

Toute réclamation sera examinée par le Jury ou l'Arbitre de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

Dérogation : dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai sera porté à 48 heures.

Article 6.9 : Les reports des points

Sauf mention spéciale, il n'y a pas de report de point.

Si un report de points est prévu et sauf mention spéciale dans la description de la catégorie (voir les Titres 2, 3 et 4) : tout pilote participant à un Championnat de France de Motocross, Coupe ou course FIM ou FIM Europe de Motocross en concurrence de date avec un Championnat Occitanie, se verra réattribuer des points selon les conditions suivantes : la moyenne des points marqués sur les manches du Championnat Occitanie est reportée sur les manches auxquelles le pilote a été absent pour une des raisons évoquées dans le paragraphe précédent. Le calcul de cette moyenne se fera au prorata de la totalité des épreuves courues par le pilote en Championnat à la veille de la finale. Elle est arrondie à l'unité la plus proche (arrondie au point supérieur si la décimale est supérieure ou égale à 0,5 et arrondie au point inférieur si la décimale est inférieure à 0,5). Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir participé à la moitié Championnat + 1 épreuve (exemple : 5 épreuves sur 7 ; 4 épreuves sur 6). Il y a concurrence de dates lorsque l'épreuve se déroule le même weekend. Les pilotes devront envoyer la feuille de leurs résultats au Président de la Commission Motocross.

Article 6.10 : Classement et remise des prix de l'épreuve

Les spécificités pour chaque catégorie sont présentées dans les articles des Titres 2, 3 et 4.

Les pilotes marquent des points en fonction de leur place en manche selon les barèmes suivants :

Grille à 50 points, du 1^{er} au 45^e : 50, 47, 45, 43, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Grille à 95 points, du 1^{er} au 90^e : 95-92-90-88-86 puis un point de moins par rapport à la place précédente, le barème se poursuivant pour les pilotes du groupe 2.

Les pilotes hors-zone ou hors-LMOC marquent des points au classement de l'épreuve. Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés pour le classement des Championnats / Trophées si la catégorie le prévoit (notamment pour les pilotes hors-zone ou hors-LMOC).

Remise des prix : les pilotes, incluant ceux hors-zone et hors-LMOC, sont récompensés par le Club organisateur sous réserve de la participation d'au moins 5 pilotes de la même catégorie. L'organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots à sa seule discrétion.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

Article 6.11 : Classement et remise des prix annuelle des Championnats et des Trophées

Les spécificités pour chaque catégorie sont présentées dans les Titres 2, 3 et 4.

Les classements des Championnats ou Trophées se feront par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Les vainqueurs seront ceux qui totaliseront le plus grand nombre de points dans leur catégorie respective.

Les pilotes exæquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places. Le titre de Champion sera porté durant toute la saison suivante.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif. Les pilotes absents le jour de la remise des prix ne seront pas récompensés, sauf motif valable et vérifiable.

Sauf mention spécifique dans les titres 2, 3, 4, les pilotes hors-LMOC et hors zone ne marquent pas de point au Championnat / Trophée. Ils ne sont pas invités à la remise des prix annuelle, ne reçoivent pas de Trophée, ni de prime.

TITRE 2 : CHAMPIONNAT OCCITANIE

- **MX Prestige (1 groupe)**

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrées : de 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T.

Le Championnat Occitanie MX Prestige inclut 2 catégories :

- **MX1 : 251cc à 500cc 2T et 251cc à 650cc 4T**
- **MX2 : 144cc à 250cc 2T et 175cc à 250cc 4T**

Prime : 19 200 € pour les 40 premiers du classement Scratch du Championnat et 600 € de bonus pour les 3 premiers du classement MX2 du Championnat. Le montant des primes allouées peut varier en fonction du nombre d'épreuves. Le tableau des primes est publié sur <https://www.lmoc.fr/>.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 20' + 1T précédées d'un tour de reconnaissance 10' avant le départ.

Grille : 50 points, avec report de points.
Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch et MX2 (issus du Scratch).

Tout pilote qui aura roulé une fois en MX1 au cours de la saison sera classé en Scratch.

- **MX 125cc 2T (1 groupe)**

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation.
Age maximum pour être classé en Junior : 17 ans au 01/01/2023
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : 125cc 2T.

Prime : 8 000 € pour les 40 premiers du classement Scratch du Championnat. Le montant des primes allouées peut varier en fonction du nombre d'épreuves. Le tableau des primes est publié sur <https://www.lmoc.fr/>.

Déroulement de l'épreuve (1 groupe) :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 20' + 1T précédées d'un tour de reconnaissance 10' avant le départ.

Grille : 50 points, avec report de points.
Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch et les 3 premiers Junior (issus du Scratch).

- **MX Espoir 85cc (1 groupe)**

Age minimum : 9 ans le jour de la manifestation.
Age maximum : 14 ans au 01/01/2023.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : 85cc.

Déroulement de l'épreuve (1 groupe) :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points.
Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch et la 1^{ère} fille.

- **MX 65cc (1 groupe)**

Age minimum : 7 ans le jour de la manifestation.
Age maximum : 10 ans au 01/01/2023.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : 65cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres
- 1 séance d'essais chronométrés de 12'.
- 2 manches de 12' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 65cc et la 1^{ère} fille.

- **MX 50cc (1 groupe)**

Age minimum : 6 ans le jour de la manifestation.

Age maximum : 10 ans au 01/01/2023.

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 50cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais libres de 10'.
- 1 séance d'essais chronométrés de 10'.
- 2 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 50cc et la 1^{ère} fille.

- **MX Vétéran, Super Vétéran, Féminin (2 groupes)**

Age minimum : 38 ans au 01/01/2023 (Vétéran) ; 50 ans au 01/01/2023 (Super Vétéran) ; 13 ans le jour de la manifestation (Féminin).

Age maximum : 49 ans au 01/01/2023 (Vétéran).

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum).

Prime : 1 000 € par catégorie. Le tableau des primes est publié sur <https://www.lmoc.fr/>.

Déroulement de l'épreuve :

- Groupe A : Vétéran / Groupe B : Super Vétéran & Féminin.
- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 50 points avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Vétéran, les 3 premiers Super Vétéran, les 3 premières Féminines.

- **Quad Cross Prairie (1 groupe)**

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation.

Licences : compétition annuelle et une manifestation.

Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur www.lmoc.fr. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.

Cylindrée : de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

Prime : 1 000 € pour les 3 premiers du classement Scratch du Championnat. Le tableau des primes est publié sur <https://www.lmoc.fr/>.

Déroulement de l'épreuve en Motocross (1 groupe) :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Déroulement de l'épreuve en course sur prairie (1 groupe) :

- 1 séance d'essais composé de 10' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés. Les pilotes qualifiés dans le groupe 1 marquent des points au classement du Championnat.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points en MX et 25 points en Prairie, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch. Les pilotes licenciés hors-LMOC marquent des points au classement du Championnat mais ne sont pas récompensés lors de la remise des prix.

- **MX Prairie Moto Ancienne**

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation.

Licences : compétition annuelle et une manifestation.

Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur www.lmoc.fr. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.

Cylindrée : à partir de 125cc.

Motos anciennes : Vintage (1977 et avant) / Classic (de 1978 à 1981) / Evolution & Prototype (de 1982 à 1984) / Super Evolution (de 1985 à 1997).

Possibilité de faire 2 groupes avec un accord du Moto-Club signé et envoyé à la LMOC 2 mois avant l'épreuve. Le Club ne pourra en aucun cas changer d'avis.

Déroulement de l'épreuve en Motocross

- Une séance d'essais libre composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- Une séance d'essais chronométrés de 15'.
- Deux manches de 15' + 1T.

Déroulement de l'épreuve en Course sur prairie

- Une séance d'essais composé de 10' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés.
- Trois manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Vintage (45 ans mini),

Classic (35 ans mini), Evolution & Prototype (25 ans mini), Super Evolution (20 ans mini).

- **Prairie +125cc (1 à 3 groupes)**

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : à partir de 144cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 10' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés. Les pilotes qualifiés dans le groupe 1 marquent des points au classement du Championnat.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch.

Le classement général final sera établi sur la base des 8 meilleures épreuves de la saison. Exemple : un pilote qui participe aux 12 épreuves en marquant 75-70-70-40-75-75-75-70-70-75-65-40 aura 585 points après la dernière épreuve.

- **Prairie 125cc 2T (1 à 2 groupes)**

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : 125cc 2T.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 10' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés. Les pilotes qualifiés dans le groupe 1 marquent des points au classement du Championnat.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch.

Le classement général final sera établi sur la base des 8 meilleures épreuves de la saison. Exemple : un pilote qui participe aux 12 épreuves en marquant 75-70-70-40-75-75-75-70-70-75-65-40 aura 585 points après la dernière épreuve.

- **Prairie 85cc (1 groupe)**

Age minimum : 9 ans le jour de la manifestation.
Age maximum : 14 ans au 01/01/2023 pour les garçons et 15 ans au 01/01/2023 pour

les filles.

Licences : compétition annuelle et une manifestation.
Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur www.lmoc.fr. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.
Cylindrée : 85cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 10' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.
Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch et la 1^{ère} fille.

Le classement général final sera établi sur la base des 8 meilleures épreuves de la saison. Exemple : un pilote qui participe aux 12 épreuves en marquant 75-70-70-40-75-75-75-70-70-75-65-40 aura 585 points après la dernière épreuve.

- **Prairie 65cc / 50cc (1 groupe)**

Age minimum : 6 ans le jour de la manifestation.
Age maximum : 10 ans au 01/01/2023.
Licences : compétition annuelle et une manifestation.
Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur www.lmoc.fr. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.
Cylindrée : 50cc (-7 ans) ou 65cc (à partir de 7 ans).

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais libres de 10'.
- 1 séance d'essais chronométrés de 10'.
- 2 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.
Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 65cc, les 3 premiers du classement 50cc et la 1^{ère} fille du classement Scratch.

Le classement général final sera établi sur la base des 8 meilleures épreuves de la saison. Exemple : un pilote qui participe aux 12 épreuves en marquant 75-70-70-40-75-75-75-70-70-75-65-40 aura 585 points après la dernière épreuve.

- **SX Open**

Le classement du Championnat Occitanie SX Open est établi à partir des épreuves organisées par un Club de la LMOC. Tous les pilotes licenciés dans un Club de la

LMOC, participant à un Supercross avec une moto 450cc 4T ou 250cc 4T sont classés au Championnat (classement issu du Scratch des épreuves disputées en Occitanie).

- **SX 125cc**

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : 125cc.

Déroulement de l'épreuve :

- **Stage de préparation LMOC recommandé avant la première participation.**
- 1 séance d'essais libres de 10'.
- 1 séance d'essais chronométrés de 10'.
- 2 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points.
Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers du classement Scratch et la 1^{ère} fille.

- **SX 85cc**

Age minimum : 12 ans le jour de la manifestation.
Age maximum : 14 ans au 01/01/2023.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : 85cc.

Déroulement de l'épreuve :

- **Stage de préparation LMOC recommandé avant la première participation.**
- 1 séance d'essais libres de 10'.
- 1 séance d'essais chronométrés de 10'.
- 2 manches de 7' + 1T.

Grille : 50 points.
Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers du classement Scratch et la 1^{ère} fille.

TITRE 3 : TROPHEE MEDITERRANEE

- **MX 450cc / 250cc (1 groupe)**

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation.
Licences : compétition annuelle.
Cylindrée : de 144cc à 500cc.

Le Trophée Méditerranée MX 450-250 inclut 2 catégories :

- **450 : 251cc à 500cc 2T et 251cc à 500cc 4T**

- 250 : 144cc à 250cc 2T et 175cc à 250cc 4T

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T

Grille : 50 points pour les 450cc et 50 points pour les 250cc.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 450cc et les 3 premiers 250cc.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

- **MX 125cc 2T (1 groupe)**

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation.

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 125cc 2T.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 20' + 1T.

Grille : 50 points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

- **MX 85cc (1 groupe)**

Age minimum : 9 ans le jour de la manifestation.

Age maximum : 14 ans au 01/01/2023 (Scratch) ; 11 ans au 01/01/2023 (Minime).

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 85cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch, Minime et la 1^{ère} fille.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

- **MX Vétéran, Super Vétéran, Féminin (2 groupes)**

Age minimum : 38 ans au 01/01/2023 (Vétéran) ; 50 ans au 01/01/2023 (Super Vétéran) ; 13 ans le jour de la manifestation (Féminin).

Age maximum : 49 ans au 01/01/2023 (Vétéran).

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum).

Déroulement de l'épreuve :

- Groupe A: Vétéran / Groupe B : Super Vétéran & Féminin.
- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 50 points avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Vétéran, les 3 premiers Super Vétéran, les 3 premières Féminines.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

TITRE 4 : TROPHEE PYRENEES

- **MX 450cc / 250cc (2 groupes)**

Les pilotes inscrits sur la liste de notoriété ne sont pas admis.

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation.

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : de 144cc à 500cc.

Le Trophée Pyrénées MX 450-250 inclut 2 catégories :

- **450** : 251cc à 500cc 2T et 251cc à 500cc 4T
- **250** : 144cc à 250cc 2T et 175cc à 250cc 4T

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 95 points.

Remise des prix de l'épreuve : les 3 premiers Scratch.

Remise des prix annuelle : les 3 premiers 450cc et les 3 premiers 250cc.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

- **MX 125cc 2T (1 groupe)**

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation.

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 125cc 2T.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 20' + 1T.

Grille : 50 points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers du classement Scratch.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

- **MX 85cc (1 groupe)**

Age minimum : 9 ans le jour de la manifestation.

Age maximum : 14 ans au 01/01/2023 (Scratch) ; 11 ans au 01/01/2023 (Minime).

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 85cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch, Minime et la 1^{ère} fille.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

- **MX Vétéran, Super Vétéran, Féminin (2 groupes)**

Age minimum : 38 ans au 01/01/2023 (Vétéran) ; 50 ans au 01/01/2023 (Super Vétéran) ; 13 ans le jour de la manifestation (Féminin).

Age maximum : 49 ans au 01/01/2023 (Vétéran).

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum).

Déroulement de l'épreuve :

- Groupe A: Vétéran / Groupe B : Super Vétéran & Féminin.
- 1 séance d'essais composé de 5' max de test départ et 10' d'essais libres.
- 1 séance d'essais chronométrés de 15'.
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 50 points avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Vétéran, les 3 premiers Super Vétéran, les 3 premières Féminines.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

0

siege@lmoc.fr



AGENC
NATION
DU SPO



firs
RACING



**FÉDÉR
FRANÇ**



La Région

Occit

Pyrénées - Me



**AGENC
NATION
DU SPO**



firs
RACING

The logo consists of the lowercase letters 'firs' in a bold, black, sans-serif font. A thick red lightning bolt graphic is superimposed over the letters, starting from the bottom left, striking the 'f', 'i', and 'r', and extending upwards and to the right. Below the 'firs' text, the word 'RACING' is written in a smaller, black, uppercase, sans-serif font.



**FÉDÉR
FRANÇ**



La Région

Occit

Pyénées - Me